

Conseil de Paris des 15, 16 et 17 février 2016

Vœu relatif aux lycéens à la rue

Déposé par Aurélie Solans, Jérôme Gleizes, Marie Atallah, Pascal Julien, Anne Souyris et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant que, comme l'hiver dernier, des lycéens mineurs isolés ou jeunes majeurs isolés à la rue sont encore signalés à Paris par la communauté éducative;

Considérant le dispositif mis en place l'année dernière relatif aux lycéens à la rue est financé à hauteur de 25% par Paris ;

Considérant que des jeunes scolarisés ne peuvent voir leur scolarité remise en cause pour cause d'infirmité de leur minorité par le Parquet ;

Considérant que les jeunes majeurs scolarisés peuvent – si isolés – bénéficier d'une prise en charge ;

Considérant qu'une scolarisation réussie est une clef pour une meilleure insertion, que les jeunes soient majeurs ou mineurs ;

Considérant que les situations de grande précarité et les structures d'hébergement d'urgence ne sont pas adaptées à la poursuite d'une scolarité ;

Considérant que le dispositif piloté par la préfecture mis en place l'année dernière à Paris prévoit 70 places pour ces jeunes scolarisés ;

Considérant que vu les nombreuses situations de jeunes lycéens à la rue il est constaté que le nombre de places prévu par le dispositif n'est pas adapté aux besoins;

Aussi, sur proposition d'Aurélie Solans, Jérôme Gleizes, Marie Atallah, Pascal Julien, Anne Souyris et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), **le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **La Ville de Paris sollicite l'Etat afin de recalibrer le dispositif de prise en charge des jeunes majeurs scolarisés sur la base d'un diagnostic partagé**
- **La Ville de Paris continue de soutenir activement cette initiative par voie de concours financier**